

Municipalité de Sainte-Christine

grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones					
				201	202	203	204	205	
USAGES	HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée		●	●	●	●		
		classe A-2 unifamiliale jumelée							
		classe B-1 bifamiliale et trifamiliale isolée		●	●	●	●		
		classe B-2 bifamiliale et trifamiliale jumelée							
		classe C - multifamiliale isolée (max. 6 log.)				●	●		
		classe D - communautaire					●		
		classe E - maison mobile					●		
	COMMERCE	classe A-1 bureaux			●	●	●	●	●
		classe A-2 services			●	●	●	●	●
		classe A-3 vente au détail			●		●	●	●
		classe B-1 spectacles, culture			●		●	●	●
		classe B-2 bars					●		
		classe B-3 commerces érotiques						●	●
		classe B-4 récréation intérieure			●		●	●	●
		classe B-5 arcades						●	●
		classe B-6 récréation ext. intensive	art. 15.3					●	●
		classe B-7 récréation ext. extensive							
		classe B-8 observation nature							
		classe B-9 clubs sociaux			●	●	●	●	●
		classe C-1 hébergement			●		●	●	
		classe C-2 gîte du passant			●	●	●	●	
		classe C-3 restauration			●		●	●	●
		classe C-4 casse-croûte			●		●	●	●
		classe D-1 essence, station service	art. 10.4.5,16.4		●		●	●	●
		classe D-2 ateliers d'entretien	art. 10.4.5,16.4		●		●	●	●
		classe D-3 vente de véhicules	art. 10.4.5,16.4		●		●	●	●
		classe E-1 construction, terrassement						●	●
	classe E-2 vente en gros, transport						●	●	
classe E-3 para-agricole			●		●	●	●		
	classe E-4 autres usages commerciaux					●	●		
INDUSTRIE	classe A								
	classe B								
	classe C extraction	art. 15.4							
	classe D récupération, recyclage								
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouvernementaux			●	●	●	●	●	
	classe A-2 santé, éducation								
	classe A-3 services culturels					●			
	classe A-4 voirie			●		●			
	classe A-5 lieux de culte								
	classe B parcs, terrains de jeux			●	●	●	●	●	
	classe C équip. publics	art. 7.4.2							
classe D infras. publiques			●	●	●	●	●		
AGRICOLE	classe A agriculture et forêt								
	classe B élevage								
	classe C activités complémentaires								
	classe D animaux domestiques	art. 17.2							
Notes particulières:									

Municipalité de Sainte-Christine

grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones						
			201	202	203	204	205		
NORMES	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.2.2	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	
		marge de recul latérale min. (m)		2	2	2	2	2	
		somme des marges de recul latérales min. (m)		4	4	4	4	4	
		marge de recul arrière min. (m)		3	3	3	3	3	
	BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2	
		façade minimale (m)		7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	
		profondeur minimale (m)		6	6	6	—	—	
		superficie min. au sol (m ca)		54	54	54	54	54	
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		50	50	35	50	50	
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		20	20	10	20	20	
	AUTRES NORMES								
DIVERS	AMENDEMENT	Modifié par le règlement 311-13							
		Modifié par le règlement 315-14							
	Notes particulières:								